

SDES, territoire d'énergie Savoie
(Syndicat Départemental d'Énergie de la Savoie)
Bâtiment « 3D » 81 rue de la Petite Eau
73290 La Motte-Servolex

Objet :
Avenant à la convention de mandat de maîtrise d'ouvrage pour les études préalables, construction et exploitation d'une ferme PV au sol : Commune de Saint-Vital

Délibération n° CS 4-11-2023

Date de la convocation :
16 juin 2023

Membres :

En exercice : 40
Présents : 28
Représentés : 4
Présents et représentés ayant pris part à la délibération : 32

Secrétaire de séance élu :
Serge DAL BIANCO

Nota :

Le Président certifie que cette délibération sera mise à disposition sur le site du SDES en décembre 2023.

Extrait
du registre des délibérations du comité syndical

Séance du 12 décembre 2023

L'an deux mille vingt trois
Le 12 décembre à 18 heures,

Le comité syndical du SDES s'est réuni au siège social du SDES à la Motte-Servolex (73), après convocation légale, sous la présidence de Michel DYEN.

Étaient présents : Chantal MARTIN (*pouvoir de Guillaume DESRUES*), Corinne MONBEIG (*pouvoir d'Olivier ROGNARD*), Monique ROSSET-LANCHET (suppléante), Béatrice SANTAIS, Jean-Louis BOUGON (suppléant), André BORREL, Philippe BRANCHE, Pierre BRUN, Raymond COMBAZ, Serge DAL BIANCO, François DUNAND, Michel DYEN (*pouvoir de Christophe RICHEL*), Jean-Pierre FAZZARI (suppléant), Yves GRANGE, James HALLAY, Jean-Charles MASSIAGO (suppléant), François MAUDUIT (suppléant), Bruno MORIN, Christophe PIERRETON (suppléant), Christian RAUCAZ, Rémy SAINT-GERMAIN, Johan SANDRAZ (suppléant), Jean-Claude SIBUET-BECQUET, Jean-Louis SILVESTRE, Serge TICHKIEWITCH, Pierre VALLERIX (*pouvoir d'Eric VAILLAUT*), Jean-Marc VIAL et Alain ZOCCOLO.

Étaient excusés : Marie-Claire BARBIER, Robert AGUETTAZ, David ATEs, Yves BERTHIER, Luc BERTHOUD, Roger BLANC-COQUAND, Georges COMMUNAL, Guillaume DESRUES (*pouvoir à Chantal MARTIN*), James DUNAND SAUTHIER, Jean-Louis LANFANT, Thierry MARCHAND-MAILLET, Nicolas MERCAT, Jean-Claude PARAVY, Jean-Claude PERRIER, Jean-Claude RAFFIN, Christophe RICHEL (*pouvoir à Michel DYEN*), Olivier ROGNARD (*pouvoir à Corinne MONBEIG*), René RUFFIER-LANCHE, Raphaël THEVENON et Eric VAILLAUT (*pouvoir à Pierre VALLERIX*).

Monsieur le Président a déclaré la séance ouverte.

Par délibération n°CS 1-16-2022 en date du 15/02/2022, le Comité Syndical du SDES a autorisé la signature d'une convention de mandat de maîtrise d'ouvrage pour la réalisation d'études, la construction et l'exploitation d'installations photovoltaïque pour le compte de la commune de Saint-Vital.

Cette convention prévoyait notamment dans son article 1 que le SDES assurerait pour le compte de la commune les missions suivantes :

- ▶ Etude d'opportunité et étude de faisabilité en vue d'identifier s'il a une rentabilité économique acceptable, intégrant les conditions financières, et en variante une part de la production d'électricité PV distribuée directement en autoconsommation ;
- ▶ Elaboration et suivi du dossier de demande de Permis de Construire (PC), jusqu'à l'obtention du PC et des études afférentes, dont les études environnementales ;
- ▶ Choix des prestataires avec passation et exécution des marchés afférents : études de faisabilité, études Environnementales, Paysagères et Naturalistes (études EPN), maîtrise d'œuvre et études techniques, travaux d'installation, prestations annexes (SPS, contrôle technique...), contrat d'exploitation-maintenance... ;
- ▶ Le cas échéant, mise en place d'une société de projets, avec ou sans la commune en tant qu'actionnaire, avec élaboration des documents juridiques afférents : statuts, pacte d'actionariat... ;

- Gestion administrative et comptable des opérations de construction et que des contentieux avec les prestataires.

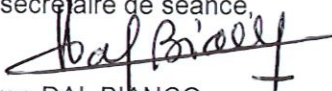
Pour des raisons techniques, il apparaît aujourd'hui opportun de limiter l'intervention du SDES à la phase étude du projet. Il apparaît donc également nécessaire de modifier l'article 4 de ladite convention et de prévoir la refacturation des études à la commune bénéficiaire.

Le comité syndical, après avoir entendu l'exposé de la 4^{ème} vice-Présidente et en avoir délibéré, décide à l'unanimité des présents et représentés ayant pris part à la délibération :

- *d'approuver la conclusion d'un avenant à la convention de mandat avec la commune de Saint-Vital selon les termes exposés ci-avant ;*
- *d'autoriser Monsieur le Président à signer l'avenant à intervenir et à en assurer l'exécution.*

Fait et délibéré en séance les, jour, mois, an, susdits.

Pour extrait conforme,
Le secrétaire de séance,


Serge DAL BIANCO

Le Président du SDES,

Michel DYEN

